



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2020-039

PUBLIÉ LE 7 FÉVRIER 2020

Sommaire

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2020-01-29-010 - ARRÊTÉ portant approbation du règlement type de gestion pour le périmètre du Schéma régional d'aménagement de la région Centre – bassin ligérien pour sa partie concernant la région Centre-Val de Loire (1 page)

Page 3

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2020-01-29-010

ARRÊTÉ portant approbation du règlement type de gestion pour le périmètre du Schéma régional d'aménagement de la région Centre – bassin ligérien pour sa partie concernant la région Centre-Val de Loire

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT**

ARRÊTÉ

**portant approbation du règlement type de gestion pour le périmètre du Schéma régional
d'aménagement de la région Centre – bassin ligérien pour sa partie concernant la région
Centre-Val de Loire**

LE PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code forestier, et notamment ses articles L.122-3 1° al. b), L.122-5, L.124-1, L.211-1, L.212-4 2°, R.124-2, R.212-7 à D.212-10 et R.214-17 ;

Vu le schéma régional d'aménagement de la région Centre – Bassin ligérien approuvé par le ministre en charge des forêts le 5 août 2011,

Sur proposition du directeur territorial de l'ONF en date du 26 juin 2019 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le règlement type de gestion applicable aux bois et forêts des collectivités ou personnes morales relevant du régime forestier répondant aux critères énoncés à l'article R212-8 du Code forestier et situés sur le périmètre du schéma régional d'aménagement de la région Centre – Bassin ligérien pour sa partie concernant la région Centre-Val de Loire est approuvé. Il figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : La secrétaire générale pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le directeur territorial de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 29 janvier 2020
Le préfet de la région Centre-Val de Loire
Signé : Pierre POUËSSEL

Arrêté n°20.010 enregistré le 31 janvier 2020